



Les Arcades, Melle  
Salle La Béronne

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



# Bureau communautaire 30 mars 2023

# Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

## AFFAIRES GENERALES

# Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MULLET

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## 1. Bureau communautaire du 23 février 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 23 février 2023.

## SERVICES TECHNIQUES

# Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles RICHON

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023  
ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

## 2. Abrogation de la délibération n° B01\_12\_2022\_08 relative à convention de remboursement de fluides avec les communes bénéficiant du bouclier tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

### Contexte :

**20 février 2023** : Courrier de la préfecture des Deux-Sèvres sur signalement de la DGFIP contestant la légalité du dispositif mis en place par la communauté de communes

**17 Mars 2023** : Rencontre avec le secrétaire général de la préfecture visant à identifier les solutions de mise en œuvre envisageables

- **Proposition** : Abrogation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 de la délibération du bureau communautaire validant le principe du transfert des abonnements électriques aux communes bénéficiant du bouclier tarifaire contre remboursement

### Conséquences :

- La communauté de communes et les communes ayant délibéré et transféré les compteurs sont invitées à délibérer pour abroger leurs délibérations à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023
- La communauté de communes reprendra les compteurs transférés au 1<sup>er</sup> mai 2023, les communes seront remboursées pour la période courant du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril 2023

# Services techniques

- Intervention

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

S<sup>2</sup>LO  
Monsieur Gilles FICHON

## 2. Abrogation de la délibération n° B01\_12\_2022\_08 relative à l'établissement d'une convention de remboursement de fluides avec les communes bénéficiant du bouclier tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

Le bureau communautaire est invité à :

- **ABROGER** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 la délibération n° B01\_12\_2022\_08 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relative à l'établissement d'une convention de remboursement de fluides avec les communes concernées,
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

# Attractivité économique et touristique

Monsieur Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023  
ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

**3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)**

**Contexte :** Nouvelle vente à la société TRANSPORTS COLLON d'un ensemble immobilier, cadastré ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352, situé à Limalonges (79 190), zone d'activité des Maisons Blanches



Remplaçant l'ancien projet de la société d'acquérir les parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 (Vente autorisée par la délibération n°B07\_04\_2022\_02B du 7 avril 2022)

**Surface :** 2 518m<sup>2</sup>

**Objectif :** Permettre à la société :

- d'implanter l'entreprise de transport dans des bâtiments adaptés à son activité ; et
- son développement futur

**Prix :** 17 000 € hors taxes et hors frais ; soit environ 6,75 € HT/ HF par m<sup>2</sup> de terrain. Le taux de la TVA applicable à cette cession est de 20 % en sus, soit un montant de 3 400 €. La vente totale sera par conséquent à **20 400 € TTC**

Bureau communautaire - 30 mars 2023

# Attractivité économique et

## - Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

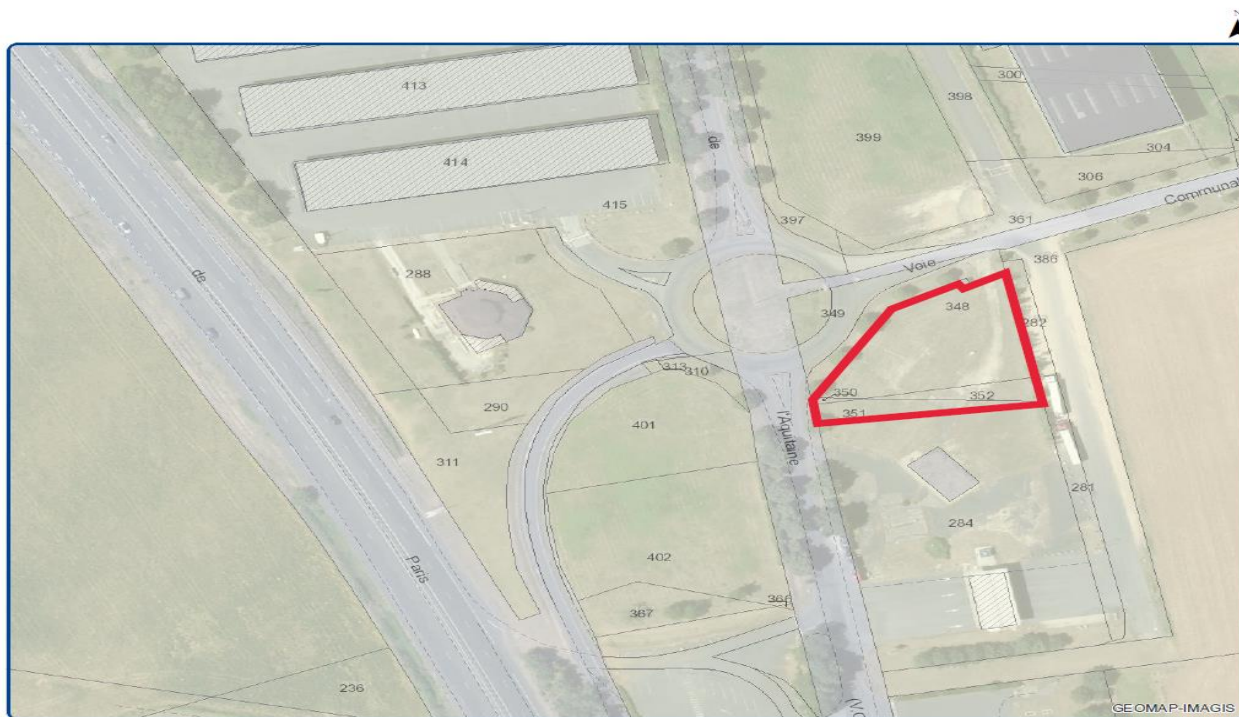
Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

### 3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

# Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023  
ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

## - Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

### 3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

#### Conditions suspensives :

- Obtention du permis de construire portant sur le projet, purgé de tout recours et retrait ;
- Obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité (achat du foncier, coûts de construction, frais...) ;
- Inscription d'une clause de retour au profit de la communauté de communes Mellois en Poitou, au prix de vente initial et aux frais exclusifs de l'acquéreur, dans le cas où le projet n'est pas réalisé dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique.

#### Clause de réitération :

Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir avant le 31 décembre 2023. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque.

*Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT*

## 3. Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0348, ZR0350, ZR0351 et ZR0352)

Le bureau communautaire est invité à :

- ANNULER la vente des parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 ;
- RETIRER la délibération n°B07\_04\_2022\_02B du 7 avril 2022 autorisant la vente des parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération, pour un ensemble immobilier d'une superficie de 2 518m<sup>2</sup> constitué des parcelles cadastrée ZR0348 (1 920m<sup>2</sup>), ZR0350 (14m<sup>2</sup>), ZR0351 (314m<sup>2</sup>) et ZR0352 (270m<sup>2</sup>), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 17 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 6,75€ HT-HF /m<sup>2</sup> de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DÉCIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2023 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

# EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

# Education – Politique scolaire - Intervention de Madame

**Marie-Emmanuelle SAINTIER**

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

SLO

4. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°2 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré, conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

**Contexte :** Prolongation d'un an de la convention avec le département et le collège de La Mothe-Saint-Héray relative à la fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré pour les écoles communautaires de La Mothe-Saint-Héray



**Convention arrivée à échéance le 31 décembre 2022**

Une réflexion avec le département est en cours sur la refonte et le renouvellement de la convention pour janvier 2024

# Education – Politique scolaire - Intervention de Madame

**Marie-Emmanuelle SAINTIER**

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

SLO

**4. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°2 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré, conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou**

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **APPROUVER** la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré conclue entre le département, le collège de La Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou, jusqu'au 31 décembre 2023 au stricto sensu,
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°2 prolongeant d'un an la convention avec le département des Deux-Sèvres et le collège de l'Orangerie pour la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré des écoles communautaires de La Mothe-Saint-Héray.

## PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

# Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## 5. Nouveau tarif pour la vente de composteurs 300 L à compter du 15 avril 2023

**Contexte :** L'ajout par la communauté de communes d'un tarif pour la vente de composteurs 300 L à 11 € l'unité à compter du 15 avril 2023

### Modèles déjà disponibles :

- 1000 L et bioseau à 21 €
- 600 L et bioseau à 15 €

### Ces deux modèles correspondent aux caractéristiques suivantes :

| Type de composteur<br>(Déchets Verts)<br>(Déchets alimentaires) | Nb de personnes dans le<br>foyer | Superficie terrain          |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| 600 L                                                           | Jusqu'à 6                        | Jusqu'à 1200 m <sup>2</sup> |
| 1000 L                                                          | Jusqu'à 10                       | Jusqu'à 2000 m <sup>2</sup> |

# Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## 5. Nouveau tarif pour la vente de composteurs 300 L à compter du 15 avril 2023

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'ajout d'un tarif pour la vente de composteurs 300 L à 11 € l'unité à compter du 15 avril 2023.

## ANIMATION DU TERRITOIRE

## 6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Le Musée offre aux visiteurs un espace boutique à la fin de la visite dans laquelle ils peuvent trouver des objets en lien avec le monde gallo-romain.

Les prix de vente varient entre 1€ et 35€.



## 6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Suite aux augmentations des prix des fournisseurs, les tarifs ont été revus, comme annoncé dans l'annexe. De plus, chaque année, des nouveaux produits sont ajoutés pour créer de l'attractivité et poursuivre l'augmentation du chiffre d'affaires (1 700 € en 2022).



# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## 6. Musée de Rauranum – Nouveaux tarifs de la boutique

Le bureau communautaire est invité à :

- ADOPTER les nouveaux tarifs, pour la boutique, applicables à compter de la date de signature de la présente délibération.

## 7. Moulin du Marais – État d'avancement du projet

### Pour rappel, les raisons du projet :

- ☐ Nécessité de faire un bilan des usages du site au bout de 10 ans
- ☐ Le bon moment pour impulser une nouvelle réflexion pour le projet d'ensemble
- ☐ Le souhait de l'AIPM de quitter à plus ou moins long terme le site
- ☐ Des bâtiments sous-utilisés avec la question des charges en suspens pour la communauté de communes

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



2021

- ✦ **Janvier à mars** : Interview des usagers du site et réalisation du diagnostic
- ✦ **Mai** : Validation par les VP du diagnostic et lancement de la réflexion
- ✦ **Juin** : Création d'un comité technique
- ✦ **Septembre à décembre** : Définition d'enjeux et de valeurs partagés
- ✦ **Octobre** : Rédaction d'un avenant pour la convention URFR

# Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



2022

- ★ **Janvier** : Synthèse de toutes les séances avec le comité technique
- ★ **Mars** : Appel à candidature au conseil communautaire pour créer un groupe de travail
- ★ **Juin** : Réunion du groupe de travail d'élu et du comité technique pour définir les axes de travail
- ★ **Septembre** : Choix des axes
- ★ **Octobre** : Rédaction de la convention de l'URFR

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

### Des enjeux définis par le comité technique

**Être un lieu d'expérimentation innovantes, culturelles et plurielles en Nouvelle Aquitaine**

**Structurer un projet avec un socle commun à tous les acteurs impliqués, pour consolider et développer « le projet Moulin du Marais »**

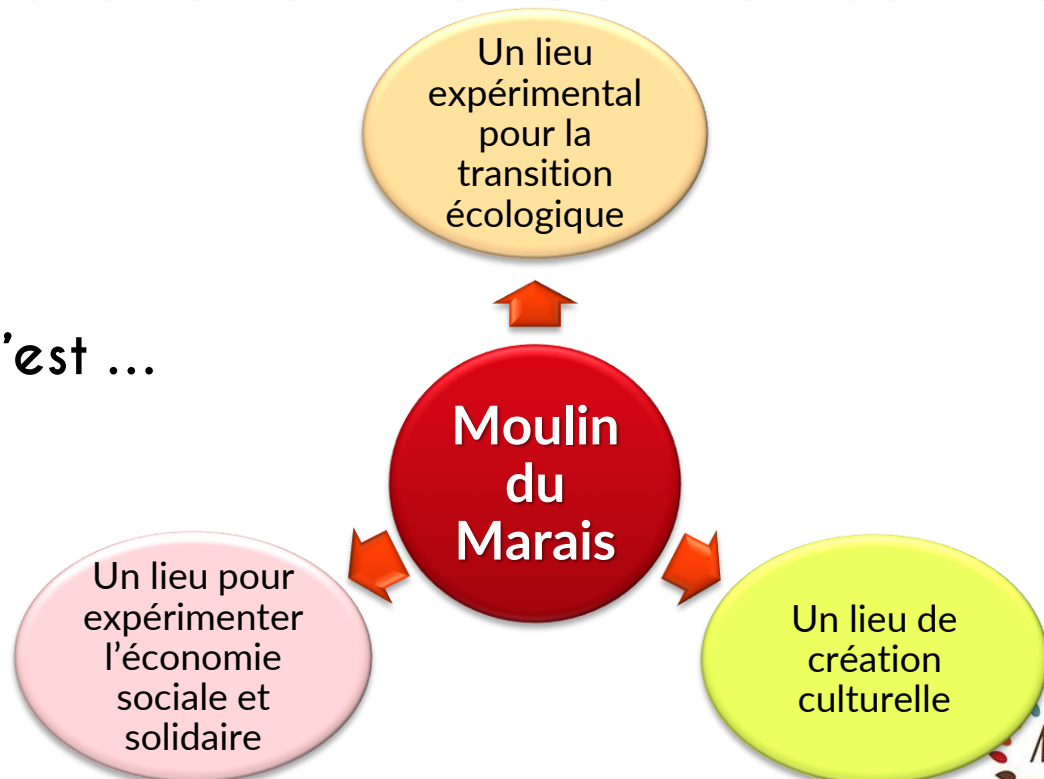
**Faire connaître le Moulin du Marais, susciter la mobilisation des acteurs et l'adhésion du plus grand nombre**

**Trouver un modèle économique singulier correspondant aux acteurs présents sur site**

# Synthèse de l'atelier élus et comité technique

2023 - 2033

Le Moulin du Marais c'est ...



# Synthèse des 3 ateliers du 27 juin 2022

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023



ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

**Un lieu de création  
culturel = 21 points**

- Création en associant les habitants, les artistes professionnels
- Valoriser la culture populaire(locale) et s'appuyer sur le centre de ressources existants
- Accueillir des créateurs très différents- lieu de test, d'expérimentation
- Valoriser la culture populaire(locale) et s'appuyer sur le centre de ressources existants

**un lieu pour  
expérimenter  
l'économie sociale et  
solidaire = 15 points**

- Economie circulaire et partage entre structures
- Soit production : maraichage, textile (public insertion)
- Soit lieu mis à disposition des habitants – jardin partagé, ateliers de réparation, mise à disposition de matériel

**Un lieu expérimental  
pour la transition  
écologique =14 points**

- Transmission – expérimentation
- Recueil des expérimentations déjà réalisées
- Energie renouvelable - Matériaux éco responsables- Utilisation de matériaux locaux (chanvre argile)
- Création d'un pôle d'expériences environnementales
- Un centre de formation aux métiers de l'artisanat
- Atelier zéro déchets

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

### Proposition des axes à retenir

- ❖ Le champ culturel est confirmé
- ❖ La transition écologique et le développement durable, un retour au projet initial de 2010 avec :
  - la valorisation des matériaux biosourcés ( chanvre, bois, habitat local, pierre sèche...)
  - Une démarche d'éco-construction
  - Une sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables
  - Une ouverture au public avec pour souhait d'installer des supports pédagogiques

# A la croisée des projets communautaires : la DPGD

### Partie jardin

La DPGD, dans le cadre du PLPDMA recherche un site pour mettre en œuvre des actions autour des déchets verts.

Le moulin du Marais pourrait être un site de :

- Démonstration : jardiner au naturel, broyage, compostage
- Un site de formation
- Un site de vitrine

Ce travail est mené en collaboration avec l'association « Jardin du partage »

# A la croisée des projets communautaires : la DAET

Envoyé en préfecture le 10/05/2023  
Reçu en préfecture le 10/05/2023  
Publié le 10/05/2023  
ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

Partie Bâtiment

La DAET œuvre pour la structuration de la filière chanvre, notamment.

Le Moulin du Marais pourrait être **un lieu vitrine, pour réaliser des formations ou des évènements autour de bâtiment démonstrateur sur le thème du chanvre, de la terre crue.**

- Rencontre avec Odéys Nouvelle Aquitaine (Cluster construction et aménagement durables).

A voir également : la CAPEB et l'ARFAB (formation de l'artisanat du bâtiment).

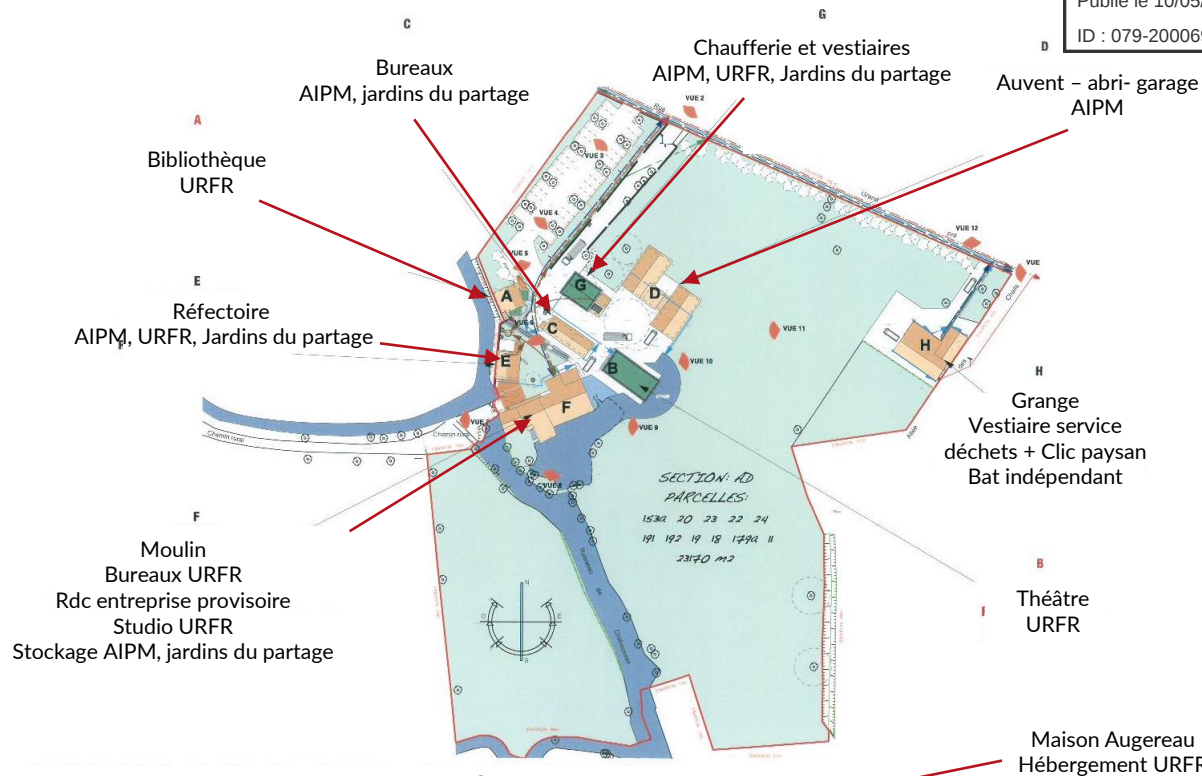
# Maison Augereau : un nouveau gestionnaire

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

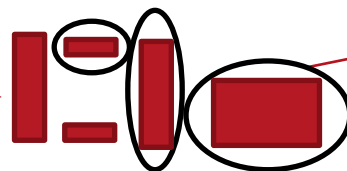
Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



Annexe maison Augereau logement migrants com com Hébergement URFR

Bureau communautaire - 30 mars 2023



Chaudière du pont de l'Arceau



# Maison A

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



39 lits et une salle de réunion  
au rez-de chaussée





L'annexe

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## L'annexe Augereau avec une cuisine, un réfectoire et 19 lits



# Un nouveau gestionnaire : le Loup Garou

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



Embellissement de  
l'annexe réalisée par  
le Loup Garou

Gestion de la maison  
Augereau et du bâtiment  
annexe

Clôture d'espaces  
privatifs devant la  
maison Augereau et  
l'annexe

**Signature d'une convention  
d'occupation du domaine  
public avec remise des clés  
au 15 avril**

Entretien des  
espaces verts par le  
Loup Garou

Les fluides à la charge du  
Loup Garou

Le montant du loyer en  
année n et année n+1 : (  
2023-2024) : 350 € / mois  
pour les 2 bâtiments + 15%  
du chiffre d'affaires à partir  
de la 3<sup>e</sup> année

Vente du mobilier

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

# Le projet du Loup Garou

La proximité avec le Moulin du Marais est pour Le Loup Garou un atout important. En effet, il propose actuellement une thématique Expression Artistique à destination des scolaires, des séjours de vacances et de différents groupes constitués.

### Leur projet « proposer la Maison Augereau » :

- Au public scolaire sur les thématiques Expression Artistique et Environnement et développement durable
- Proposer l'accueil d'enfants et de jeunes en séjours de vacances en lien avec notre partenariat avec l'Association Cavale, organisateur de séjours de vacances sur toutes les vacances de la zone A.
- Accueillir des séminaires professionnels
- Accueillir des particuliers en format gestion libre ou avec pension

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

### En 2022 pour le Moulin du Marais

Dépenses = 42 499 €

Recettes = 22 355 €

### A partir de 2023 (estimation)

Dépenses = 15 720 €

Recettes = 23 815 €

### Les principes retenus :

Des loyers réajustés

Des fluides et des charges payés par les associations au réel (plus de plafonnement).

# Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRONET

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



2023

- ✦ **Janvier** : Rencontre avec le Loup Garou pour consolider l'offre
- ✦ **Mars** : Rencontre l'AIPM pour connaître leurs besoins actuels et redéfinir les espaces
- ✦ **Avril** : Signature de la convention d'occupation du domaine public et passage de relais entre l'URFR et le Loup Garou pour les locations
- ✦ **Ce qui reste à faire :**
  - Définition avec le comité technique d'un règlement intérieur, du rôle de l'URFR...
  - Réflexion sur la promotion et signalétique du site

## 7. Moulin du Marais - État d'avancement du projet

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du projet Moulin du Marais.

## QUESTIONS DIVERSES

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas BAGOT

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



**Question posée lors du bureau communautaire du  
26 janvier 2023 concernant la subvention à  
l'association Solidarité Paysans :**

**Bilan des agriculteurs accompagnés sur Mellois en  
Poitou en 2022**

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur Nicolas BAGOT

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



95 fermes accompagnées en Deux-Sèvres, dont 18% sur le territoire du Mellois en Poitou



**17 fermes**

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## Organisation d'un séminaire sur les compétences de la communauté de communes le 2 juin 2023

# Questions diverses

- Intervention de Monsieur

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



## Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Au vu du problème structurel d'équilibre du budget annexe TEOM et au regard des simulations fiscales réalisées, les membres de la commission finances ont retenu une augmentation du taux de 3,5 points, ce qui permettra à la collectivité de faire face aux évolutions 2023-2028 relatives aux installations, à l'organisation et à la collecte en fonctionnement comme en investissement :

## FONCTIONNEMENT – ÉVOLUTIONS 2023-2028

### INSTALLATIONS

- Les dépenses évitées et recettes supplémentaires avec la mise en place des nouvelles filières REP
- Les économies générées avec la fermeture de 2 déchèteries
- Les dépenses liées à la déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection
- Les incidences des nouveaux barèmes d'éco-organisme
- La régularisation administrative de l'ISDI de Chef Boutonne

### COLLECTES

- L'augmentation du tri des déchets → Augmentation des coûts et des recettes
- L'augmentation du coût de traitement des OM et encombrants
- Les dépenses évitées avec la baisse des déchets à traiter et les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

### ORGANISATION

- L'évolution des fluides
- Loyer espace couvert BOM Chef Boutonne
- Fonctionnement de la base vie
- Evolution salariale

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

## Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

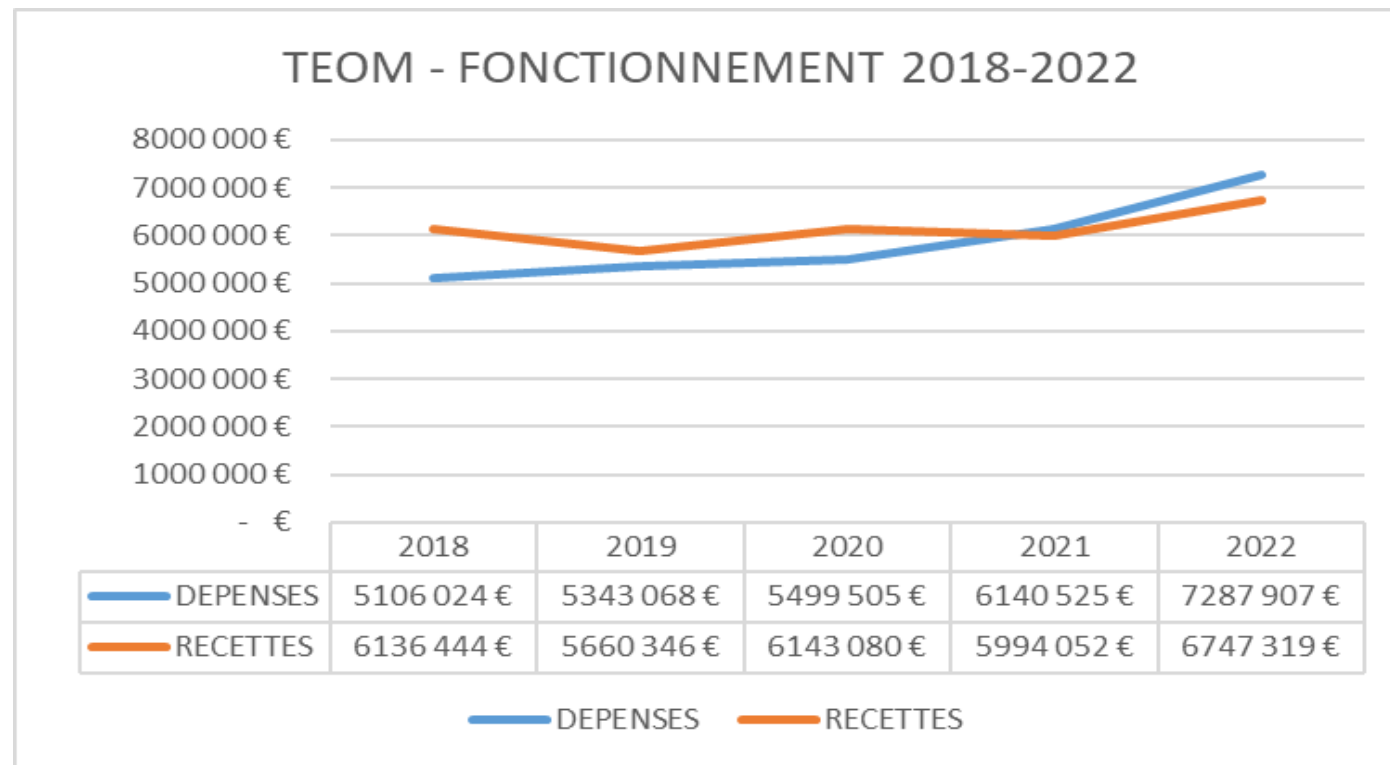
Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



### EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2018



## INVESTISSEMENT - ÉVOLUTIONS 2023-2028

### INSTALLATIONS

- La mise en conformité des déchèteries
- Les suites de la visite de la DREAL à la déchèterie de Melle
- La déchèterie de Lezay
- La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- La mise en place de la vidéoprotection

### COLLECTES

- L'achat de véhicules
- Les dépenses liées à la prévention des déchets et à la sensibilisation
- La mise en fonctionnement du centre de tri UNITRI
- L'optimisation des tournées à la fin du déploiement

### ORGANISATION

- La base vie
- Les colonnes enterrées
- Les plateformes et aménagement paysager
- Le renouvellement parc informatique
- Le renouvellement du matériel

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

## Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

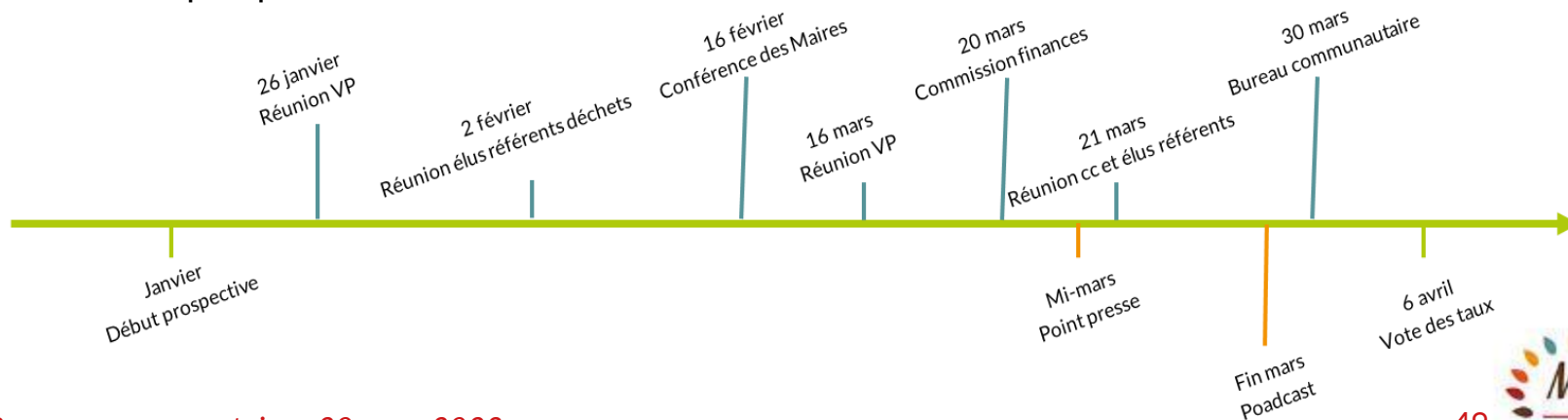
Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



### LES INFORMATIONS FAITES SUR

- Les enjeux
- Le contexte national et communautaire
- Les chiffres clés
- L'évolution de la production des déchets
- Le déploiement du nouveau mode de collecte, le PLDPMA et leurs résultats positifs
- Le cout du service, le budget et ses évolutions
- Les actions à mener
- La prospective financière



Bureau communautaire - 30 mars 2023

## La prospective financière

|                                              | Prospective |           |           |           |           |           |
|----------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                              | 2023        | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | 2028      |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 7 674 108   | 7 880 358 | 7 986 808 | 8 111 656 | 8 239 000 | 8 368 892 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 6 927 039   | 7 516 439 | 7 367 017 | 7 530 363 | 7 504 877 | 7 473 083 |
|                                              |             |           |           |           |           |           |
| Epargne brute                                | 747 069     | 363 918   | 619 791   | 581 293   | 734 123   | 895 809   |
| Epargne nette                                | 433 669     | 2 944     | 274 134   | 203 411   | 360 749   | 491 099   |
|                                              |             |           |           |           |           |           |
| Total des recettes réelles d'investissement  | 1 486 935   | 2 352 836 | 784 013   | 769 467   | 610 980   | 379 481   |
| Total des dépenses réelles d'investissement  | 2 969 622   | 2 716 755 | 1 403 804 | 1 350 760 | 1 345 103 | 1 275 290 |

# Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOURNÉ

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

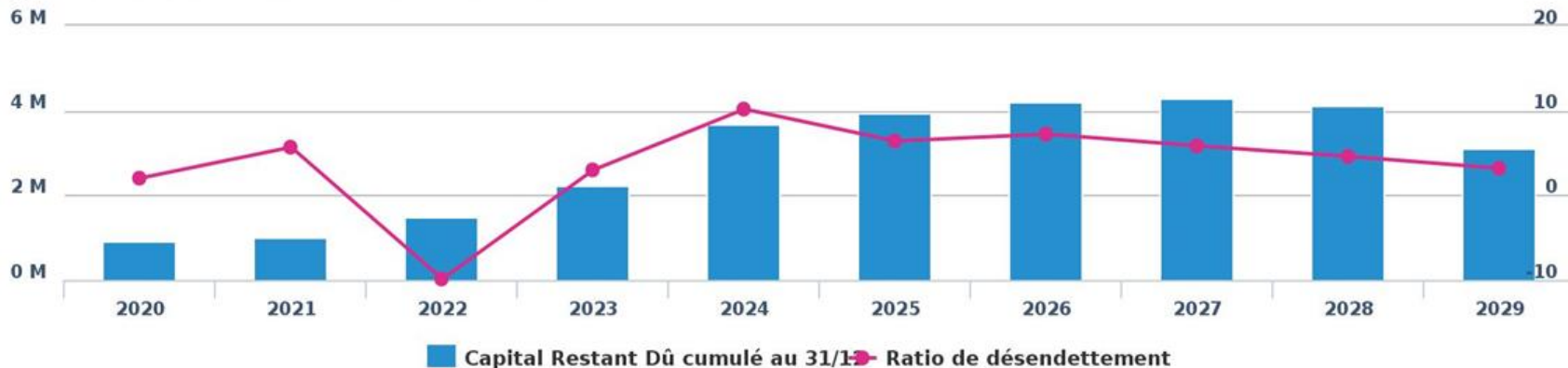
## La prospective financière

Le ratio de désendettement est satisfaisant car inférieur à 6 ans

- < 8 ans : zone verte
- Entre 8 et 11 ans : zone médiane (à surveiller)
- Entre 11 et 15 ans : zone orange
- > 15 ans : zone rouge

### Encours de la dette 01/01 et ratio de désendettement

Budget BA TEOM > PROSPECTIVE TEOM - SCENARIO 3



Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



# Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles CHOU

Information : Politique des déchets et son financement par la fiscalité

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



Taux de la TEOM avant 2023



12,98 %

Proposition d'une augmentation du taux de la TEOM de 3,5 points à partir de 2023



16,48 %

**Échéance :** Vote du taux de la TEOM



Conseil communautaire du 6 avril 2023

# Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE

## Agenda des réunions

- Jeudi 6 avril 2023 – Conseil communautaire – Salle des fêtes (La Boutonnaise) à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 4 mai 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) – à Melle
- Jeudi 11 mai 2023 – Conférence des maires – Salle Raymond Quiard à Chef-Boutonne

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 079-200069755-20230504-B04\_05\_2023\_01-DE



# Merci pour votre attention

---

2 place de Strasbourg  
CS 60048  
79500 MELLE  
T 05 49 290 290  
[accueil@melloisenpoitou.fr](mailto:accueil@melloisenpoitou.fr)

[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)

